

# MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE 2009

Pour vous informer sur les mutations, les premières affectations, les mouvements inter et intra académiques, le contenu de la note de service ministérielle ;  
pour savoir comment ne pas commettre d'erreurs.  
Venez aux réunions et permanences mutations organisées par le SNES :



253

Novembre 2008

Ardenne

08

51

10

52

BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE  
Siège : 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) - 51100 REIMS  
Téléphone : 03 26 88 52 66  
Fax : 03 26 88 17 70  
Email : s3rei@reims.snes.edu  
Site internet : www.reims.snes.edu

Directrice de publication  
J. EVRAD-DURDUX  
Imprimé par nos soins au siège  
N°CPPAP 0909 S 06970  
N°ISSN 1240-3938  
Dépôt légal jour de parution  
Trimestriel — prix : 1,50€  
Abonnement annuel : 4,50€

	REUNIONS	PERMANENCES
CHARLEVILLE MÉZIÈRES	SNES Siège S2 – 48 rue V. Hugo Jeudi 20 novembre – à partir de 18 H 00	
SEDAN	Lycée P. Bayle – rue Rogissart Mardi 25 novembre - 18 H 00	
ROMILLY SUR SEINE	Lycée Joliot – Curie – 1 rue Guy Môquet Jeudi 20 novembre – 18 H 00	
TROYES	Lyc. C Claudel – 28 rue des Terrasses Mercredi 26 novembre - 14 H 30	
CHÂLONS EN CHAMPAGNE	Lycée Talon – 105 Av. Simonnot Mardi 25 novembre – 18 H 00	
REIMS	SNES Siège S3 – 37 rue Ponsardin ▪ Vendredi 21 novembre – 18 H 00 ▪ Lundi 01 décembre – 18 H 00	Permanences supplémentaires au S3 : • Samedi 22 novembre de 9 H à 12 H • Samedi 29 novembre de 9 H à 12 H • Samedi 06 décembre de 9 H à 12 H  Permanences prolongées jusque 19 H 30 : • Vendredi 21 novembre • Vendredi 28 novembre
SÉZANNE	Lycée – rue Fontaine du Vé Mardi 25 novembre – 18 H 00	
VITRY LE FRANCOIS	Lyc. François 1er – Fg de Vitry le Brûlé Lundi 24 novembre – 18 H 00	
CHAUMONT	Collège L. Michel – rue Youri Gagarine Mercredi 26 novembre - 14 H 30	
SAINT DIZIER		Collège Clos Mortier – rue des Lachats Lundi 24 novembre – 11 H 30 à 16 H 30

**RAPPEL** : des permanences sont tenues au siège de la section académique chaque après-midi de 14 H 30 à 17 H 30 et dans les sections départementales du SNES le mercredi après-midi.

**CHARLEVILLE** : au local du SNES – 48 rue Victor Hugo Tél : 03.24.57.30.39

**TROYES** : au local du SNES – 3 bis rue Voltaire (2<sup>ème</sup> étage) Tél : 03.25.73.02.38

**CHAUMONT** : appeler le 03.25.87.44.54

## REUNIONS SPÉCIALES STAGIAIRES I.U.F.M. :

- ▶ à CHÂLONS EN CHAMPAGNE le 27 novembre à l'I.U.F.M. ,1 Bd V. Hugo, à 09 H 00
- ▶ à REIMS le 27 novembre à l'I.U.F.M. Rue Clément Ader (Amphi) à 13 H 30
- ▶ à TROYES le 03 décembre à l'I.U.F.M. Av des Lombards à 13 H 30

Les syndiqué(e)s peuvent par ailleurs prendre des rendez-vous particuliers avec des commissaires paritaires académiques et nationaux au siège de la section académique.

Les réunions seront introduites par un bref exposé général sur les mutations, ensuite les problèmes seront étudiés de façon personnalisée. Les réunions et les permanences seront animées par les militants de l'équipe académique et des équipes départementales du SNES, avec des commissaires paritaires académiques et nationaux. Une autre série de réunions sera organisée à l'occasion du mouvement intra-académique (fin mars – début avril).



## SOMMAIRE :

- P 1 : Édito.
- P 2 : Dans l'Aube : « une rentrée sans accroc ? ».
- Des métiers si différents ? Professeur documentaliste, en voie de disparition ?
- P 3 : Conseil pédagogique. En chaque prof d'anglais sommeille un super héros.
- P 4 : Un lycée de « briques » et de « broc ». Vous êtes irremplaçables.
- P 5 : Que reste-t-il de nos métiers ? Prof de soutien.
- P 6 : Nos candidats.
- P 7 : Nos candidats. Vos commissaires paritaires. Bulletin d'adhésion.
- P 8 : CAPA des CPE. CAPA hors-classe des agrégés. Des élections importantes pour la profession.
- P 9 : Les CAP : composition et rôle. Disciplinares.
- P 10 : Guide pratique des élections.
- P 11 : CAPA et caetera. A l'heure du choix.
- P 12 : Réunions mutations inter académique 2009.

« Si l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance » Abraham Lincoln.

Le 8 octobre 2008, le SNES a décidé de quitter la table des discussions avec le ministre et son chargé de mission sur la réforme des lycées, faisant le constat qu'il n'y a aucun dialogue possible malgré toutes ses alertes, et toutes ses demandes. Entre autres, le calendrier sera intenable. Les documents de travail sont connus par la presse avant même d'être discutés en séance et sont même présentés comme étant non négociables, ni même discutables.

Il y a une impossibilité idéologique pour le gouvernement d'entendre le bon sens des propositions que les élus du SNES avancent, alors même que nous représentons la majorité de la profession, préférant s'appuyer sur deux organisations syndicales qui anticipent la démarche destructrice de cette réforme (c'est lisible dans leurs publications et interventions).

Cette réforme est guidée seulement par des objectifs d'économies budgétaires, par la volonté purement idéologique de diminuer le nombre de fonctionnaires. La seule variable possible est, aujourd'hui, la diminution drastique du nombre d'heures de cours dans les lycées ; celle qui avait été anticipée dans les collèges, et dont on connaît les effets négatifs, n'est plus suffisante pour satisfaire leurs objectifs.

L'autonomie des établissements serait la panacée à tous les maux de notre système, nous dit-on. Au-delà de la litote qui consisterait à dire qu'il s'agit plutôt de renforcer l'autonomie des chefs qui, parfois, s'affranchissent des lois et règlements de la République, l'objectif est bien de déréguler l'ensemble du système scolaire : horaires et cours variables, semestrialisation des emplois du temps, modularisation des services (à quand l'annualisation ?), modification des recrutements par le biais de la masterisation présentée

comme un élément de la revalorisation du métier d'enseignant (c'est à voir)... Déréguler, voilà le maître mot ! Comme le système bancaire avec les résultats que l'on connaît en ce moment ? Ce sont déjà plus de 3000 suppressions qui sont annoncées, avec une nouvelle ponction importante dans le second degré, dans le collimateur depuis 2003 (plus de 1200 postes supprimés en Champagne Ardenne sur 10000 postes). Comment dans les conditions de crises financière, économique et sociale actuelles, relancer l'économie dans le sens d'un développement intelligent, si on est incapable de s'appuyer sur l'investissement public et sur l'emploi public dont les traitements doivent être revalorisés ?

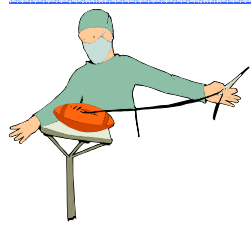
Ce sont quelques unes des raisons qui amènent le SNES et la FSU à vous interpeller régulièrement et à vous demander de vous engager dans de nombreuses actions (cette année déjà, les 11 septembre, 7 et 19 octobre). Face aux multiples attaques des politiques actuelles, pétitions, rassemblements, manifestations, grèves, avaient plus pour objectifs de résister que de gagner de nouveaux droits sociaux. Nul doute que sans oppositions de notre part, de votre part, le rouleau des réformes négatives sera déroulé beaucoup plus loin qu'ils ne pouvaient le penser. Dans cette même démarche d'actions, nous vous appelons à vous engager massivement dans les prochaines actions de défense du service public de l'éducation nationale que nous organiserons et à voter pour les listes présentées par le SNES et les syndicats de la FSU, renforçant ainsi ses capacités de propositions et son rôle d'opposition responsable ; et incontournable pour le pouvoir en place.

Décidément, votre vote du 2 décembre prochain va compter !

Reims, le 10 octobre 2008  
Christophe GIRARDIN.

**LE 2 DÉCEMBRE, À VOUS DE CHOISIR  
À VOUS DE CONTINUER D'AGIR.  
Pour un métier attractif donc revalorisé et respecté.  
Pour un service public national d'éducation efficace et ambitieux**

**LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2005,  
LE SNES A REMPORTÉ 66 % DES SIÈGES.**



## Dans l'Aube : « une rentrée sans accroc ? »

C'est sous ce titre que la presse locale vantait les bonnes conditions de rentrée scolaire dans l'Aube, faisant écho aux propos de l'Inspecteur d'Académie se félicitant d'une « rentrée sereine et sans fausse note ».

Cette autosatisfaction escamote la réalité d'une nouvelle rentrée placée sous le signe des restrictions budgétaires.

Dans l'Aube, à la rentrée 2007, une augmentation d'effectifs en collèges de 131 élèves nous avait valu la suppression de 8 postes. A la rentrée 2008, une augmentation des effectifs de 91 élèves a entraîné la suppression de 2 postes et la disparition de 20 divisions. De plus, les critères de constitution de classes (moyenne par établissement) ont été modifiés :

- hors ZEP : de 27 à 28 élèves en 6<sup>ème</sup> et de 28 à 29 élèves dans les autres niveaux ;
- en ZEP : de 24 à 25 élèves en 6<sup>ème</sup>.

Il en résulte :

- l'augmentation des effectifs moyens par niveau par rapport à la rentrée 2007 : + 1,5 élève en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> ; + 0,3 élève en 5<sup>ème</sup> et + 0,9 élève en 4<sup>ème</sup> ;
- l'introduction sans moyens supplémentaires de la LV2 dans des classes de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup>.

A cela s'ajoute le recours massif aux heures supplémentaires pour compenser les postes supprimés et la multiplication des « postes à cheval ».

Quelques exemples concrets des conséquences de la politique de réduction des moyens et des suppressions de postes : trois semaines après la rentrée et faute de TZR en nombre suffisant, il manquait toujours un professeur de Mathématiques au collège d'Aix en Othe, et l'enseignement du Russe n'était pas assuré au lycée Edouard Herriot. Dans les deux cas, le rectorat a été amené à faire appel à de nouveaux contractuels, c'est-à-dire des emplois précaires.

La situation des classes de seconde au lycée Chrestien de Troyes : à la rentrée 2007 : 9 classes pour 270 élèves ; à la rentrée 2008 : 8 classes pour 265 élèves. On a donc fermé une classe pour une baisse d'effectifs de 5 élèves, et on passe d'une moyenne de 30 élèves par classe à plus de 33 ! Au lieu de profiter d'une baisse démographique pour améliorer l'encadrement des élèves de seconde, un niveau particulièrement sensible et aux enjeux d'orientation importants, on assiste à une dégradation des conditions d'enseignement.

**Moralité** : les rentrées se suivent et se ressemblent ; toujours plus d'élèves dans les classes et de mécontentement chez les profs.

**Le bureau départemental de l'Aube.**

## Des métiers si différents ?

La diversité est souvent présentée comme une richesse. Alors, peut-être que finalement, l'Education Nationale est riche ?

En effet, on entend souvent parler de **nos métiers**. Et cela se comprend. Le CPE fait-il partie de l'équipe administrative ou de l'équipe éducative ? Chaque catégorie voudrait se l'approprier. Le professeur fait-il le métier du COPsy ? Bien sûr, venant du SNES qui syndique tous ces corps, la question est volontairement provocatrice. Mais pas polémique. Car si le SNES syndique ces différents corps, c'est que malgré toutes les attaques qu'ils subissent et au-delà de leurs spécificités statutaires, l'unité est réelle. Tous travaillent ensemble, dans un but commun.

Même parmi les enseignants, les pré-occupations varient, parfois beaucoup. Joëlle, agrégée dans son lycée d'une grande ville marnaise, fait-elle un métier différent de Yannick, certifié dans son collège de ZEP périphérique rémois ? Le petit collège rural marnais de 150 élèves où travaille Christophe fonctionne-t-il de la même façon que le lycée urbain de 2000 élèves où exerce Aurore ? Cette diversité se retrouve dans un même département, dans la même institution. Les mêmes élèves passent de l'un à l'autre, et peuvent retrouver un même professeur d'une année sur l'autre dans ces différents établissements. Un point commun dans la Marne : des effectifs en hausse, les moyennes cachent bien des écarts !

Et enfin, notre ministre est le même, ses intentions sont les mêmes pour tous. C'est donc avec le SNES, un syndicat qui nous regroupe tous pour nous faire entendre, nous défendre et progresser que nous devons nous exprimer ... **Célia VOLLONDAT, S2 Marne.**

## CAPA et cætera

Une commission paritaire se compose de représentants désignés de l'administration et de représentants élus du personnel à nombre égal. Ces réunions ont lieu trois à quatre fois par an pour chaque corps, et peuvent être complétées par des groupes de travail plus informels mais aussi importants. C'est dans ces instances que se prennent toutes les décisions académiques concernant votre carrière, votre avancement ou votre affectation. Le rôle d'un commissaire paritaire FSU est de préparer ces réunions, de vérifier si les règles d'équité sont respectées, de siéger et négocier avec l'administration. Tout ce travail n'est déjà pas le minimum syndical des autres élus du personnel puisqu'ils se permettent parfois de venir sans documents, voire de ne pas siéger.

Je suis commissaire paritaire élue, mais je ne siégerai pas toujours à toutes les CAPA. On fait un roulement pour que chacun d'entre nous siéger régulièrement. Comme cela, un absent sera toujours remplacé sans souci et par quelqu'un de formé. Mais quand je ne siégerai pas, j'ai tout de même mon utilité. Du bénévolat pour moi, un plus pour vous. Prenons un exemple.

**26 août 2008.** Alors que mes collègues du lycée sont peut-être encore sur la plage en attendant la rentrée (quoique le temps ne fut pas très propice à ce genre d'activités cette année), je suis au local avec d'autres commissaires paritaires pendant que 8 d'entre nous siègent au Rectorat. Objectif de la journée : établir les affectations de tous les stagiaires IUFM de l'académie pour leur stage en responsabilité.

Ceux qui sont officiellement convoqués ont tout préparé hier soir, lorsque les documents ont été disponibles, et ils essaient de dialoguer et d'argumenter au mieux pour améliorer ce qui est possible. En même temps, l'une des personnes transmet les informations en temps réel au local. A chaque fin de discipline, il faut contacter par téléphone, un à un, chaque syndiqué et chaque personne qui nous a envoyé une fiche avec son numéro. Toutes les



lignes sont utilisées. Chacun prend un bureau, un coin de table, un téléphone, une partie de la liste et un fluo. Là, il faut faire preuve de beaucoup de patience et d'écoute. Car s'il est assez facile d'annoncer à un stagiaire rémois qu'il a obtenu le lycée Clemenceau, expliquer à une stagiaire sans permis venant de Paris, qu'elle est affectée loin de toute ligne de transport en commun, c'est légèrement plus délicat. La nouveauté fait toujours peur. Notre académie reçoit chaque année beaucoup de nouveaux enseignants d'autres régions. Alors, on les rassure, on les informe, on les écoute, un peu comme à l'intra. Il y a parfois les larmes. Les reproches aussi. Car, même si c'est l'administration qui

décide, lorsque cela ne plaît pas aux collègues, c'est à nous qu'ils le font savoir. De temps en temps, je me demande si nous ne sommes pas une succursale du bureau des réclamations du rectorat, ou un index des chemins de fer. Avec les permanences, je connais aussi le problème. Mais on cherche l'info. On fait au mieux. On est là. Les conseils ont leur importance car un stagiaire qui emménage à côté de l'IUFM ne sera pas remboursé de ses déplacements alors que s'il est près de son lieu de stage, il y aura droit pour chaque trajet vers l'IUFM. Il vaut mieux le savoir avant de

s'installer...

Et puis il y a aussi les bonnes nouvelles et les remerciements, et là on est regonflé pour une bonne dizaine de numéros. Répondeur après portable, numéro inconnu après sonneries dans le vide, petit à petit, on contacte chaque personne puis on établit les courriers pour tous les autres. A la fin de la journée, ceux qui siégeaient au Rectorat rentrent eux aussi donner le coup de main au remplissage des enveloppes et au tri pour le routage postal. La veille, c'étaient les 270 sacs de bienvenue pour les stagiaires IUFM à préparer. Le lendemain, ce sera le groupe de travail pour les non titulaires. La rentrée n'est que la semaine suivante, mais déjà tous s'activent, accomplissent leurs tâches tout en se racontant les vacances et donnent bénévolement de leur temps comme de leur cœur.

**Barbara HERAU-DOSTAL.**

## Professeur documentaliste, en voie de disparition ?

Allons nous nous éteindre avant d'être enfin reconnus pleinement en tant qu'enseignants ? On peut se poser la question au vu du non remplacement de deux professeurs documentalistes sur trois partant en retraite dans les prochaines années. Certains, ne sachant pas très bien ce qu'on fait dans les CDI, peuvent se dire que ce n'est pas très grave. Mais au fait, qu'est-ce qu'on y fait ?

On gère les étagères, les bureaux, les contes, les romans, les périodiques... eh oui, au fait j'allais oublier, on s'occupe aussi des élèves car on est aussi des enseignants certifiés avec une vraie qualification en sciences de l'information ! Sans parler de nos missions, non moins essentielles, d'ouverture culturelle et d'incitation à la lecture. Mince alors, depuis quand déjà ? Comme le temps passe vite, CAPES créé en 1989 et toujours pas de reconnaissance professionnelle, ni de réelle lisibilité de nos missions (bah oui, notre circulaire de mission est toute jeune aussi, elle a 22 ans...). Pas étonnant dans ces conditions qu'un chef ait cru bon de préciser à un collègue TZR de Lettres Modernes sans heures pour le moment : « bon, c'est très bien, vous êtes volontaire pour aider au CDI, mais n'oubliez pas que vous devez faire vos 18 heures devant les élèves... ».

Suis-je donc bête, j'avais oublié qu'on s'occupait juste d'étagères poussiéreuses et de vieux bouquins que personne n'ouvre !

Un seul syndicat s'occupe réellement des revendications pédagogiques légitimes des professeurs documentalistes : le SNES, à l'origine de la notion de curriculum en information-documentation, pensée comme un champ disciplinaire spécifique.

Tout ça pour dire qu'en cette période d'élections professionnelles, il est indispensable de voter pour un syndicat qui suive de près les évolutions de la profession et fasse reconnaître l'importance de nos missions alors que la situation en documentation devient vraiment catastrophique au niveau national- par exemple une dizaine de postes restés vacants dans l'académie de Reims, 91 dans l'académie de Lille, oui oui 91-. Nous devons être de plus en plus vigilants pour éviter l'éradication de notre profession.

**Eloдие CUTRONA.**

## A l'heure du choix...

**Qui siéger** dans toutes les CAPA et tous les GT ?

**Qui lit et vérifie** toutes les données avant de siéger ?

Et **qui propose** des solutions afin d'améliorer les résultats de mutation, les conditions de travail, la valorisation de tous les collègues ? **Qui communique** des informations fiables en temps réel ?

Ou encore **qui résiste** activement aux pressions administratives et **demande** des CAPA extraordinaires lorsque l'administration, pour « simplifier les choses », décide de ne pas convoquer les élus des personnels ?

**Et maintenant, devinez ?**

A votre avis, **qui ne prend même pas la peine** de se déplacer pour que la parité puisse exister ?

**Qui ne défend** qu'un ou deux collègues et non l'ensemble ?

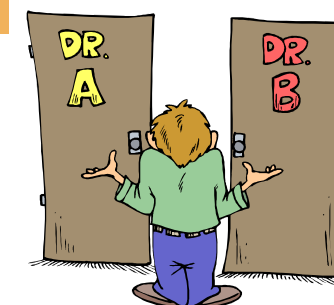
**Qui donne des résultats** alors que la CAPA n'a pas encore eu lieu, et fournit aux personnels des informations erronées ?

IL FAUT DU

snes

Alors, le jour où vous devrez déposer votre bulletin dans l'urne, pensez qu'il y a les commissaires paritaires du SNES et de la FSU pour qui le respect, l'efficacité et la fiabilité ne sont pas de vains mots !

**Aurora RAMBOURG.**



**Se syndiquer : connaître ses droits, pour mieux se défendre et faire évoluer nos métiers.**

# GUIDE PRATIQUE DES ÉLECTIONS AUX CAPN ET CAPA

## Suis-je électeur ?

**Sont électeurs, tous les titulaires** (adjoints d'enseignement, agrégés, certifiés, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de C.I.O., conseillers principaux d'éducation, professeurs de chaires supérieures, P.E.G.C.) :

• Les titulaires en activité y compris en C.P.A. ou à temps partiel, en congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée, en congé maternité, paternité ou parental, congé pour adoption, en congé administratif, pour formation professionnelle ou placés en réadaptation sont électeurs.

• Les titulaires en poste dans l'enseignement supérieur (y compris à l'IUFM) ou détachés dans l'enseignement agricole votent dans leur corps d'origine.

• Les agrégés d'EPS votent pour les CAP d'agrégés (Les certifiés et

les chargés d'enseignement d'EPS ont leurs propres CAP).

• Les adjoints d'enseignement votent avec les certifiés.

• Les stagiaires qui possèdent la qualité de titulaire dans un autre corps sont électeurs dans ce corps (ex. : un certifié titulaire devenu agrégé stagiaire en 2008/2009 vote pour les CAP des certifiés).

**Ne sont pas électeurs** pour cette élection du 2 décembre 2008 (leur CPC aura lieu plus tard) :

• Les maîtres auxiliaires, les contractuels, les vacataires.  
• Les emplois jeunes, les assistants d'éducation.

**Ne sont pas électeurs** :

• Les stagiaires qui n'étaient pas titulaires d'un autre corps (ex. : les stagiaires IUFM, les stagiaires en situation ex MA).

• Les retraités ; les titulaires en disponibilité, en C.F.A., en congé pour études.

## Je vote une fois ou deux fois ?

• **Deux votes pour**, les agrégés, les certifiés, les adjoints d'enseignement, les chargés d'enseignement, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues, les directeurs de C.I.O., qu'ils soient sur un poste fixe ou un poste de remplacement.

Ils votent une fois pour la CAPN et une fois pour la CAPA.

### • Un seul vote pour :

- les professeurs de chaires supérieures qui ne votent que pour le renouvellement de leur CAPN (ils n'ont pas de CAPA) ;

- les professeurs d'enseignement général de collège n'ont qu'une CAP, donc un seul vote à émettre ;

## Je vote, dans l'établissement ou par correspondance ?

**Dans l'établissement** (ou le C.I.O.) d'exercice ou de rattachement (TZR) où un bureau de vote est ouvert le mardi 02 décembre 2008 de 9 h. à 17 h. (sans interruption). La section locale du SNES veillera à désigner un délégué qui assistera le président du bureau de vote.

### Par correspondance :

• **c'est obligatoire** pour les personnels détachés, certains collègues du supérieur ou les personnels n'exerçant pas en établissement. Attention, pour ces collègues, le vote n'a lieu que par correspondance. Le bureau de vote est alors au rectorat et les collègues reçoivent directement le matériel de vote de l'Administration (si ce n'était pas le cas, nous le signaler très vite).

## Je vote pour que ma voix compte.

**Attention, toute négligence peut entraîner l'annulation de votre vote.**

N'utilisez que le matériel fourni par l'administration.

Vous ne pouvez voter, sous peine d'annulation, que pour une seule liste, sans radiation, adjonction ou modification.

Le matériel de vote fourni est :

de **couleur bleue** pour les élections à la **CAP Académique** (bulletin de vote et enveloppes) ;

de **couleur blanche** pour les élections à la **CAP Nationale** (bulletin de vote et enveloppe).

**Pour chacun des votes :**

**a) Vous votez le 02 décembre dans votre établissement :**

1) Se rendre dans l'isoloir ; glisser le bulletin de vote SNES de votre catégorie dans l'enveloppe (fournie) de même couleur qui est la plus petite et ne comporte aucun signe distinctif.

2) Insérer cette enveloppe dans l'enveloppe (fournie) de même couleur et d'un format légèrement plus grand qui porte la mention «élection à la CAPA des ... » (pour le vote académique, de couleur bleue) ou «élection à la CAPN des ... » (pour le vote national, de couleur blanche). Indiquer la catégorie, votre nom, prénom, vous signez et **cacher obligatoirement** cette enveloppe. **Attention, si**

**cette enveloppe n'est pas cachetée, votre vote sera nul.**

3) émerger les exemplaires des listes électorales CAPA et CAPN puis déposer vos deux votes distincts dans les urnes (les professeurs de chaires supérieures, les PEGC et les MI-SE n'ont qu'un seul vote à émettre, voir plus haut).

**b) Vous votez par correspondance :**

Les étapes 1 et 2 restent valables. Puis insérez ces deux enveloppes dans une troisième enveloppe « T » (de format 23 x 16,2) que l'administration vous a fournie sinon, vous devez affranchir au tarif urgent (en précisant : élections, ne pas ouvrir) et adressez le tout par **la poste** au président du bureau de vote de façon à ce que cet envoi arrive impérativement avant le mardi 02 décembre 2008. Les établissements disposent de quelques enveloppes n° 3 pré affranchies.

**Attention** : vous ne pouvez pas remettre cette enveloppe directement à votre chef d'établissement de la main à la main, votre vote serait nul.

Les votes ne doivent en aucun cas ni être ouverts ni dépouillés ni être déclarés nuls dans l'établissement, mais transmis au rectorat avec les procès verbaux (**sinon ces votes seront considérés comme nuls**).

De même, les votes par correspondances doivent être transmis sans être ouverts.

**Annie BECRET.**

## Le Conseil Pédagogique (C.P. pour les intimes).

Le Conseil Pédagogique a été mis en place par la loi du 23 avril 2005.

Les inquiétudes que nous avons exprimées alors au SNES se confirment dans beaucoup d'établissements. Pas dans tous, certainement, car dans cette « nouveauté », il est à noter, comme dans la « note vie scolaire » des collégiens et dans beaucoup de mises en place de ces dernières années, que les règles sont floues et que, d'un établissement à un autre, les variations sont conséquentes ; nous sommes maintenant dans la définition locale des missions de l'Éducation Nationale.

Alors partons pour un petit rappel : **qu'est-ce que le C.P. ?**

• Il s'agit d'une instance **consultative**, qui n'est en aucun cas chargée de prendre les décisions.

• Car elle n'est pas constituée de tous les collègues, sauf dans quelques établissements où ils sont parvenus à imposer leur droit à tous s'y exprimer, ni de collègues représentatifs, démocratiquement élus par leurs pairs, comme dans un Conseil d'Administration par exemple. Non. Le C.P. est constitué de membres désignés par le chef d'établissement. Quand le patron a suivi, au moins partiellement, les recommandations de base, cela implique les coordinateurs de discipline, des professeurs principaux... en fin de compte, rien que des personnes, certes éminentes, mais désignées par une seule personne.

• Ce supérieur administratif préside d'ailleurs le Conseil Pédagogique. Bien entendu, on peut relever une antinomie quel que part. Pour le SNES, si nous reconnaissons au chef d'établissement un rôle déterminant de supérieur hiérarchique, nous refusons qu'il devienne un supérieur **pédagogique**, et l'instituer président du conseil **pédagogique** nous apparaît comme une dérive, une tentative d'élargissement du pouvoir des chefs d'établissement. Cela pourrait apparaître comme relevant d'un mauvais esprit. Malheureusement, quelques exemples de-ci, de-là, nous incitent à rester vigilants.

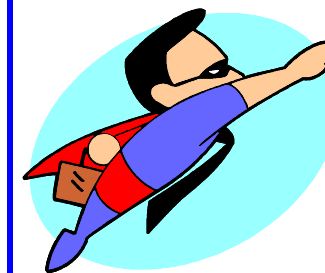
Le mauvais esprit, c'est probablement, dans certains établissements, ce qui pèse le plus aux collègues. Car cette notion même de collègues est trop souvent, de fait, remise en cause par des enseignants ou des C.P.E., membres du C.P., qui entendent prendre, pour l'ensemble des équipes éducatives, des décisions limitant la liberté pédagogique de chacun. Mais sans mauvaises intentions, en agissant « pour le bien de tous », et des élèves, évidemment !

**Nous le disons clairement, notre profession n'a pas besoin de contremaîtres !**

Aussi, face à ce que l'on doit appeler des dérives, nous vous invitons à nouveau, dans la mesure du possible, et si nécessaire, à rejoindre le C.P. de votre établissement, à faire de cette structure une coquille vide, à vous dévouer pour quelques unions de plus, afin de vérifier que cette instance reste à sa place pour préserver la liberté et la responsabilité pédagogique de tous.

**Célia VOLLONDAT et Patrick SARRAZIN.**

## En chaque prof d'anglais sommeille un super héros.



Bon, déjà, faire mieux avec moins, j'avais du mal à comprendre. J'ai essayé de faire pareil avec autant (avec mon salaire) et ça n'a pas marché ! Mais maintenant, il faut amener les petits français au bilinguisme. Bêtement, je me suis dit que tout allait changer :

finis les horaires peau de chagrin, finies les classes à plus de 30...et que nous annonce-t-on ? Des stages intensifs pendant les vacances...en France. Il va falloir faire beaucoup plus avec encore moins car si on n'a plus les vacances pour recharger les batteries, ça relèvera du miracle.

**En effet, pourquoi n'arrive-t-on pas à avoir des élèves bilingues de toute façon ?**

**Peut-être** à cause des horaires ? Pour les LV1, ce sont 2 heures de cours hebdomadaires ( plus 1 heure de module) en seconde ; 2 heures en 1<sup>ère</sup> S ou STI ( les 1<sup>ère</sup> ES bénéficient grassement de 2,5 heures par semaine ! ) ; 2 heures en TS, TES, TSTI.

**Peut-être** à cause des effectifs ? Jusque 35 / 36 élèves en 2<sup>nde</sup>, idem pour certaines classes de 1<sup>ère</sup>. D'accord, les groupes de terminale contiennent maximum 20...euh 21...euh 22 élèves. Ça devrait gommer toutes les années de classes surchargées !

**Peut-être** à cause de la motivation des élèves ? Ont-ils envie de faire autant d'efforts pour une matière qui est

coefficient 2 ou 3 que pour une autre coefficient 9 ou 13 ?

**Peut-être aussi** parce que les heures d'anglais ne se font pas toujours dans des créneaux horaires super attractifs ? Tôt le matin ( dans le meilleur des cas ), pendant midi ou après 16 h.

**Peut-être** parce que nos élèves n'ont pas assez d'occasions de partir dans un pays anglo-saxon au cours de leur scolarité ? Essayez d'organiser un voyage scolaire en tirant les prix pour qu'un maximum d'élèves puisse partir dans de bonnes conditions. Certains vous diront qu'ils ne peuvent pas finir leur programme à cause de cette escapade et que ce genre d'activité ne devrait se prévoir que pendant les vacances scolaires ( encore elles ! ) ou que justement c'est cette semaine-là que certains collègues avaient choisie pour faire un devoir en commun et que ce serait peut-être mieux de décaler...

**Peut-être tout simplement** à cause de la société dans laquelle on vit ? Il faut avoir le câble ou le satellite pour pouvoir regarder des programmes en VO. Tous les films, toutes les interviews et toutes les séries sont systématiquement doublés en français. D'accord... c'est notre langue maternelle, ne l'oublions pas ! Cependant, on compare souvent le niveau de nos élèves à celui des scandinaves qui, eux, ont des chaînes en anglais et ne doublent pas les programmes anglo-saxons. De quoi vous filer des complexes ! Alors, si malgré tout cela, nous arrivons à rendre « les petits français » bilingues, l'Éducation Nationale devra prévoir une ligne budgétaire supplémentaire pour l'achat de capes rouges ou de grosses ceintures dorées pour les profs d'anglais qui seront devenus des « supermen » et des « wonderwomen » !

**Aurore RAMBOURG.**

**En cas de difficultés, contactez d'urgence la section académique du SNES (03 26 88 52 66)**

## Un lycée de « briques <sup>1</sup> » et « de broc » ?

Jospin, Allègre, Fillon et maintenant Darcos, on n'en finit plus de réformer le lycée ! Sauf que là, c'est bien d'un changement radical dont il est question, et même de révolution si les projets du ministre aboutissent à bouleverser l'organisation, les contenus, et les missions du lycée et par voie de conséquence le statut et le service des enseignants.

Au moment de la rédaction de cet article (octobre 2008), à quelques jours d'une grève qu'il faudra réussir, beaucoup de nos collègues sont dans l'expectative, parfois incrédules... pourtant les grandes lignes sont définies depuis juillet et les discussions ont commencé avec toutes les organisations syndicales (représentatives ou pas du second degré).

Le lycée, que ses détracteurs, ministre en tête, (eh oui ce lettré, fin connaisseur de l'Éducation Nationale est aussi le « meilleur allié » de Sarkozy) se plaisent à décrire comme encore trop napoléonien, figé dans ses séries (on avance plutôt le mot filière pour en donner un sens péjoratif), dans ses pratiques pédagogiques (la pédagogie frontale est de retour), coûtant trop cher en options, en diversité des langues vivantes, en horaires disciplinaires, préparant mal ou pas du tout aux études supérieures, délivrant un diplôme dévalorisé... bref ce lycée-là doit disparaître et laisser la place à un lycée résolument moderne, **un lycée de la rupture**.... Il sera polyvalent ? light ? à la carte ? modulaire ? Il sera, si nous laissons faire, assurément moins coûteux et, au final, moins exigeant.

Si nous sommes prêts à discuter de l'architecture de la classe de seconde, parce que son organisation actuelle est problématique, nous ne pouvons accepter comme préalable la diminution des horaires élèves (moins 3 heures hebdomadaires c'est une « économie » de 3500 à 4000 postes).

Si nous pouvons réfléchir au rééquilibrage des séries, retravailler les parcours (en particulier pour la série littéraire), introduire de nouveaux enseignements,

nous ne pouvons accepter un parcours tout modulaire et semestriel, faisant disparaître les séries de la voie générale et technologique, rendant illisible les parcours (sauf bien sûr pour les initiés). Les modules complémentaires et d'accompagnement constitueraient plus de la moitié des enseignements de première et de terminale et dépendraient, en terme d'offre, de l'autonomie des établissements. Nous ne pouvons accepter cette entrée dans une logique de concurrence, dans un marché de l'offre et de la demande : quel établissement offrira la plus grande diversité dans le choix des modules ? Que deviendra le baccalauréat dans cette usine à gaz ?



Seule une mobilisation et la construction d'un rapport de force peuvent changer en profondeur le projet inacceptable du ministre. Vous pouvez y participer en votant le 2 décembre pour les listes SNES et FSU et marquer ainsi votre attachement à une certaine conception du métier d'enseignant. En effet, vous aurez le choix entre une multitude de listes et de professions de foi (dont les contenus ne sont pas toujours le reflet des propositions de ces syndicats qui évitent ainsi les sujets qui fâchent). Il y a des syndicats qui n'ont d'existence qu'une fois tous les 3 ans au moment des élections, leur

score est presque confidentiel. Il y a aussi des syndicats qui appellent de leurs vœux un bouleversement du lycée et qui rejoignent en partie les propositions du ministre : un lycée tout modulaire, qui entraîne de fait la disparition des séries, et le groupe classe, la redéfinition des services, des professeurs polyvalents, interdisciplinaires, vous n'y croyez pas ? Lisez les publications et naviguez sur les sites du SGEN et du SE-UNSA pour vous en convaincre.

Quant au ministre, c'est en décembre, après les élections professionnelles, qu'il fera connaître ses décisions définitives notamment sur la future seconde, parions qu'il compte sur un recul du SNES et des syndicats de la FSU, seule force du second degré en capacité de lui résister. Ne lui donnez pas raison, résistons.

**Chantal DUPONT.**

<sup>1</sup> Enseignements par briques de 3 heures

## Vous êtes irremplaçables !

Vous êtes parti(e) à la retraite et votre poste a été supprimé. Comme il reste tout de même des heures à assurer, l'administration aura trouvé la solution. Un collègue affecté dans un autre établissement effectuera un complément de service (les fameux « postes à cheval »), à moins que vos ex-collègues, alléchés par les heures supplémentaires défiscalisées et le bonus de 500 € pour 3 HSA assurent ces heures.

Vous devez prendre un congé (maternité, maladie...) : comme dans plusieurs disciplines, il n'y a pas suffisamment de TZR pour assurer les remplacements de courte et moyenne durée, on fera sans doute appel à des emplois précaires (contractuels, vacataires) ; à moins que vos collègues acceptent de prendre en charge vos classes en heures supplémentaires. Dans ce cas, on peut parier que l'administration, à l'affût de postes à supprimer, en conclura que l'établissement peut très bien fonctionner avec un professeur de moins dans votre discipline et ne manquera pas d'en tirer les conséquences lors de l'élaboration des prochaines mesures de carte scolaire !

**Moralité** : Tout le monde est satisfait : l'État économise des postes ; les collègues font des heures sup (ils travaillent plus pour gagner plus !), et peu importe la qualité de l'enseignement !

**René ERNST.**

## LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : COMPOSITION ET RÔLE

**Elles sont composées pour moitié de représentants de l'Administration et pour moitié de représentants élus du personnel, ces commissions donnent notamment un avis sur la carrière des fonctionnaires (depuis le statut de la Fonction Publique de 1946).**

Pour les personnels relevant du champ de syndicalisation du S.N.E.S., il existe :

**Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA ou CAP pour les PEGC)** qui sont en particulier compétentes pour :

- les mutations et les affectations (phase intra du mouvement des personnels) ;
- les ré affectations après mesure de carte scolaire, dans le cadre du mouvement intra ;
- la notation administrative et les révisions de notes ;
- l'avancement d'échelon (certifiés et assimilés, A.E., PEGC, CPE, COPsy, Directeurs de CIO) ;
- l'accès au corps des certifiés, des agrégés, des CPE, des directeurs de CIO ;
- l'accès à la hors classe des certifiés, des agrégés, des CPE, des PEGC (ainsi qu'à la classe exceptionnelle pour ces derniers) ;
- l'affectation des titulaires affectés sur zones de remplacement ;
- l'affectation des stagiaires IUFM et des stagiaires en situation ;
- l'attribution des A.P.A. (affectations provisoires académiques, ex-délégations rectorales) ;
- l'attribution des congés de formation ;
- l'affectation des M.A., contractuels, vacataires ;
- les mesures disciplinaires ;
- les titularisations des certifiés stagiaires (par listes d'aptitude).

**Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN)** qui sont compétentes pour :

- les mutations, premières affectations et réintégrations (phase inter : affectation dans une académie) ;
- l'avancement d'échelon des agrégés et assimilés ;
- l'accès au corps des certifiés, agrégés, CPE ;
- l'examen des refus définitifs de titularisation dans le corps des certifiés (par liste d'aptitude) ;
- l'accès à la hors classe des agrégés ;
- la gestion des détachés ;
- les mesures disciplinaires (seulement celles des stagiaires).

Dans les Commissions Administratives Paritaires, les représen-

tants du SNES contrôlent la régularité et l'équité de toutes les opérations concernant les carrières des collègues et interviennent pour défendre votre dossier personnel et les intérêts collectifs des personnels. Leur nombre leur permet de préparer en équipe toutes les commissions. Leur compétence est largement reconnue. Il est donc très important de contacter les représentants du SNES pour votre notation, mutation, avancement et d'envoyer une fiche syndicale.

**Les Commissions Paritaires Consultatives Académiques des personnels non titulaires.**

**En 2007, la FSU a obtenu la création de commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires de l'état.** C'est maintenant une réalité ! Il y a deux CPC.

La CPC des non titulaires d'enseignement d'éducation et d'orientation. La CPC des non titulaires non enseignants, Assistants d'Éducation, MI-SE, assistants pédagogiques, intervenants langues étrangères, ...

*Le SNES avait demandé que le vote ait lieu en même temps que les titulaires, le rectorat n'a pas été en mesure d'établir les listes électorales à temps. Le vote aura lieu à une autre date qui ne nous a pas été communiquée à la date où nous imprimons ce bulletin.*

Elle est compétente en ce qui concerne :

- les licenciements ;
- les problèmes individuels en fonction des demandes.

Élargir les compétences de ces commissions permettra de mieux vous protéger face aux conséquences de la précarité. Les syndicats de la FSU se battent pour que les compétences de ces commissions soient élargies (aux recrutements ou aux mutations par exemple).

Ces commissions sont consultatives mais sont aussi une plateforme pour exprimer vos revendications et défendre vos droits !

**Annie BECRET.**

**Quand le SNES intervient, il est écouté et respecté, car sa connaissance des dossiers est sûre, sa représentativité reconnue, son indépendance certaine, son opiniâtreté redoutée.**

## DISCIPLINAIRES !

Contrairement à une idée largement répandue, les fonctionnaires ne bénéficient pas d'une parfaite impunité ; ils peuvent être sanctionnés après examen en commission pour des fautes commises aussi bien dans le cadre de leur service qu'en dehors !

Jusqu'en 2003, ces commissions se déroulaient seulement au niveau national et puis la déconcentration est passée par là ! Ce sont toujours des commissions pénibles car il est difficile de s'ériger en juge. Bien sûr, les votes ne sont qu'indicatifs et c'est la hiérarchie (Recteur, Ministre) qui décide au final.

Heureusement, ce type de réunion n'est pas monnaie courante ; ainsi, sur le mandat en cours, dans notre académie, seuls les CPE et les certifiés ont été convoqués.

Pour être traduit devant cette instance, il faut que l'administration ait de lourds griefs à votre encontre et, selon le cas, la sanction peut aller du simple avertissement (pour les fautes vénielles) à la révocation définitive (par exemple en cas d'insuffisance professionnelle appréciée par les corps d'inspection).

Le rôle des commissaires paritaires est de veiller à ce que, systématiquement, les droits du collègue concerné soient respectés. Il arrive aussi que l'un ou l'une d'entre nous soit sollicité pour assurer la défense du collègue, à l'instar d'un avocat. C'est presque une obligation morale que d'y répondre favorablement sauf si les faits reprochés vont à l'encontre des règles déontologiques.

**Jean-Claude RICHOLLEY.**

## CAPA DES CPE

Le SNES détient actuellement 5 des 8 sièges de la CAPA. Nous sommes les seuls à avoir non seulement occupé tous nos sièges lors des différentes réunions mais aussi participé activement aux différentes commissions afin d'améliorer la situation des collègues.

Il nous semble dommageable que des organisations syndicales ayant brigué les suffrages des collègues pratiquent occasionnellement la politique de la chaise vide, pour l'une d'elles, et n'occupent qu'un siège sur deux pour l'autre, mettant ainsi les élus des personnels en minorité, rompant ainsi le paritarisme.

Le travail en commission ne se limite pas pour nous à siéger, il nécessite préparation et information (exemple, les tableaux de notation académique envoyés à tous les collègues afin de se situer par rapport à la grille académique de notation et non par rapport à la grille nationale diffusée dans les établissements qui ne reflète pas la réalité locale). Les informations concernant la carrière sont disponibles sur notre site ([www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)) et régulièrement mises à jour.

Le SNES a aussi obtenu que les postes soient étiquetés logés ou non afin que les collègues puissent effectuer un choix de poste avec tous les éléments.

Le travail des élus du SNES se conçoit dans la durée et dans l'efficacité alors, le 2 décembre, choisissez des élus qui sauront vous représenter efficacement.  
**Guy BOURGEOIS.**

## CAPA hors-classe des agrégés : la FSU est présente, intervient, fait des propositions ...et les autres ?

Les procès verbaux des CAPA existent, mais ne peuvent pas être rendus publics, car ils contiennent des informations nominatives à caractère privé. Cependant, nous pensons que vous avez le droit de savoir qui fait quoi, qui dit quoi en votre nom. Tout ce qui est affirmé par la suite est vrai, attesté par le PV.



le SNALC s'étant contenté d'une déclaration préliminaire générale.

### On mesure la différence de travail et de préparation !

Pour nous, il ne suffit pas d'informer les collègues des résultats le plus rapidement possible, il nous importe d'influer pour que le maximum de collègues soient promus, même si, répétons le, il reste des injustices que nous condamnons fermement.

Les commissaires paritaires de la FSU reçoivent une formation qui leur permet d'intervenir de manière efficace et crédible. Nous ne nous contentons pas de solliciter vos voix tous les trois ans, nous avons la volonté d'être utiles. Certains commissaires paritaires d'autres syndicats pourraient vouloir contester ce que j'affirme, qu'ils se réfèrent aux documents qu'ils reçoivent. **Le résultat de notre action : 22 % de promus en plus.**  
**Patrick SARRAZIN.**

## Que reste-t-il de nos métiers ?

Stigmatisée depuis toujours, payant un large tribut aux suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, l'orientation se doit d'être de plus en plus visible avec de moins en moins de personnel. Dans l'académie de Reims, nous assistons à un retour en force des contractuels :

Sur 3 postes à Revin, une seule titulaire ; dans la Haute Marne, il n'y a plus de TZR.

Dans l'académie de Rennes, le rectorat a nommé des enseignants sur des postes de COP vacants. La réaction du S3 fut immédiate, et les professeurs ont été affectés à d'autres tâches.

Autre exploit accompli par nos politiques lors de la conférence européenne de Lyon, réussir à parler de l'orientation pendant 2 jours sans nommer ni les personnels, ni les CIO. Heureusement, nous pouvons remercier Catherine Remermier, responsable nationale COPsy du SNES pour son intervention très applaudie, et qui a eu le mérite de sortir du placard des personnels bien vivants, et bien dynamiques.

Suite à la rencontre académique, un certain nombre de collègues m'ont fait part de leur malaise.

Devons-nous être les missi dominici de l'orientation scolaire ? Devons-nous créer les conditions de notre extinction, en donnant tous nos outils aux enseignants, en formant les professeurs à l'entretien ? Devrions-nous devenir de super manager auprès des chefs d'établissements et des enseignants pour les inciter à prendre davantage en charge l'orientation des élèves ? Ne va-t-on pas créer l'illusion que l'orientation va pouvoir se régler grâce à l'outil informatique ?

Manager, manager, sinon on va vous manger ! Peut-être, mais qu'en est-il de notre qualification de psychologue au service des élèves, de l'écoute, de l'attention, des encouragements à leur prodiguer ? J'ai de plus en plus l'impression qu'on nous pousse à faire un autre métier que celui pour lequel j'ai été formé. Peut-être est-ce une illusion ? Peut-être va-t-on rétablir, voire augmenter le nombre de COP tant l'enjeu de l'orientation apparaît de plus en plus crucial ! C'est ce pour quoi le SNES se battra. Préserver l'orientation scolaire, préserver nos métiers et les revaloriser !  
**Patrick POIRIER.**

**Ce sont votre avenir,  
vos conditions de travail  
qui sont en jeu :  
ne vous laissez pas faire !  
Il est temps d'agir !**

**RIEN NE SE FERA SANS VOUS !**

## PROFS DE SOUTIEN !

Ce titre est à peine caricatural car si on regarde attentivement toutes les annonces gouvernementales faites depuis un an, plus spectaculaires les unes que les autres, dans quelques années, nous ne serons plus enseignants de français, SVT ou autre, mais des profs de soutien de français ou SVT... Comment considérer qu'il s'agit là d'une revalorisation de notre métier ?

Et pourtant, nous sommes tous des personnels hautement qualifiés, recrutés après des années d'études plus ou moins longues et un concours difficile car sélectif. Malgré tout cela, il semblerait que le gouvernement actuel ne prenne plus en compte notre capacité à enseigner notre discipline mais notre volonté de faire des heures de soutien. La réforme du lycée qui se profile entre dans cette droite ligne quand le ministère fait référence à « 15% pour des enseignements et activités d'accompagnement ». Et avant de penser aussi loin, que dire des heures de soutien mises en place pendant les vacances dans le primaire aussi bien que dans le secondaire, de la généralisation de l'accompagnement éducatif où, dans certains établissements, on fait tout et n'importe quoi (soutien en ping pong ou capoeira !), des lycées d'excellence et de réussite éducative, deux dans notre académie, qui ont rouvert leurs portes le 18 août pour



15 élèves et de l'annonce de stages de langues, oups, d'anglais seulement, dans tous les lycées, dès juillet prochain ?

Et les moyens pour tout ce qui concerne le péri-scolaire semblent infinis... Il est vrai qu'en supprimant des milliers de postes, on peut les transformer en heures supplémentaires... mais quelle est la situation réelle dans

les établissements, pendant les heures de cours ? Avant de faire du soutien, les élèves écoutent-ils suffisamment en cours, sont-ils mis dans des conditions optimales d'étude, dans des classes qui ne soient pas surchargées, bruyantes, sont-ils suffisamment encadrés... ? Avant de faire du soutien, les collègues d'anglais, mais plus généralement de langues, ont-ils des effectifs raisonnables, des horaires suffisants, pour que chaque élève puisse s'exprimer au cours d'une heure ? 25 en collège, est-ce admissible ? 2 heures de cours par semaine en lycée, est-ce suffisant ? En supposant que le professeur ne parle pas, les élèves peuvent pratiquer un peu plus de 2 minutes par heure... à supposer qu'ils puissent le faire sans qu'un professeur leur apporte le savoir minimum... Ou alors, la logique du Ministère serait-elle de faire en sorte que chaque collègue agisse tel un Socrate moderne et pratique le concept de la maïeutique : faire accoucher les élèves de connaissances supposées acquises dans des vies antérieures... C'est le fameux savoir caché en soi ! Xavier Darcos, ministre, ancien professeur de Lettres Classiques, a-t-il pris au pied de la lettre les préceptes présents dans les ouvrages de Platon ?

Donc, tous nos élèves auraient ce savoir caché en eux et notre rôle ne serait plus de leur donner ce savoir mais de les aider à s'en souvenir par des heures de soutien... Tiens, j'aurais bien besoin de soutien pour comprendre cette logique !

**Esther JOBERTIE.**

## DES ÉLECTIONS IMPORTANTES POUR LA PROFESSION.

**Il faut en votant avoir conscience que les résultats de chaque syndicat à ces élections servent à déterminer la représentativité de chacun : chaque voix compte. Ne négligez donc pas de vous faire entendre.**

Les résultats permettent de définir la composition des organismes qui concernent votre carrière et des organismes de concertation CTPD, CTPA, CTPM, CDEN, CAEN, CSE, CHSA, CHSD... le SNES y donne son avis sur les budgets, sur les suppressions ou créations de postes, d'options, d'établissements, sur l'hygiène et la sécurité des personnels, sur les programmes, et les différentes réformes... Ces commissions ne sont pas à négliger.

Voici un exemple de fonctionnement d'un de ces organismes.

**Le CSE est un organe consultatif, présidé par le ministre de l'Éducation nationale (ou son représentant). Les représentants des enseignants et des autres personnels sont désignés par le ministre proportionnellement aux résultats des élections professionnelles sur propositions des organisations syndicales les plus représentatives.**

**Le CSE examine tous les textes relatifs au système éducatif. Leur nombre et leur variété sont tels que nos représentants doivent travailler en amont avec les différents secteurs du SNES et les autres syndicats de la FSU.**

**Du fait même que nous sommes nombreux à partager le travail dans les différents secteurs du SNES et à croiser nos analyses, nous sommes en capacité d'étudier rapidement tous les projets de texte présentés par le ministère. De plus, nous ne nous contentons pas d'être**

**pour ou contre. Nous sommes une force de propositions respectée de tous.**

**Depuis toujours, chaque secteur du SNES a la volonté d'aller à la rencontre de la profession et d'être attentif à ses préoccupations, par des enquêtes, des listes de diffusions et d'échange, des stages, des colloques... Ainsi, quand nous parlons au nom de la profession nous sommes écoutés et notre expertise est reconnue.**

**C'est au cours des commissions spécialisées qui précèdent le CSE que nous exprimons notre position, demandons des modifications de textes. L'administration dispose ainsi d'au moins une semaine pour faire évoluer son projet, voire renoncer à le présenter. Cette phase nous permet aussi de rencontrer les représentants des autres composantes du CSE (quand elles sont présentes...) et parfois de les associer à nos demandes.**

**Ensuite au CSE, si l'administration n'intègre pas nos modifications, les vœux ou amendements sont soumis au vote. Le CSE étant consultatif, le ministre suit ou non l'avis du CSE. Tout dépend de la nature du texte et de la volonté ministérielle de respecter le dialogue social.**

Les résultats permettent aussi de répartir proportionnellement les « décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical » c'est-à-dire l'obtention de moyens en temps pour les militants du SNES dont la disponibilité est reconnue par tous. Il n'est pas inutile de rappeler ici, que contrairement à d'autres organisations syndicales, **les militants du SNES académique n'ont pas de décharge complète**, nous continuons à enseigner, orienter, surveiller, éduquer dans nos établissements, comme vous.

**Christophe GIRARDIN.**

## Voter S.N.E.S. c'est voter pour l'efficacité Les élus du S.N.E.S, vous pouvez compter sur eux. Nos candidats dans l'académie :

### Certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement

Liste présentée par le SNES (FSU) et le SNESup. (FSU)  
19 titulaires, 19 suppléants.

Hors classe du corps des professeurs certifiés :

**RICHOILLEY Jean-Claude** - Histoire - géographie - collège  
Guillaumet - Mourmelon-le-Grand - 51

**BARCELO Jean-Marie** - Documentation - collège de la Brie  
Champenoise - Montmirail - 51

**DUPONT Chantal** - Histoire - géographie - lycée Chanzy -  
Charleville-Mézières - 08

**ERNST René** - Lettres modernes - lycée Chrestien de Troyes -  
Troyes - 10

**GIRARDIN Christophe** - Histoire - géographie - collège Joliot  
Curie - Reims - 51

**CHEVRON Christian** - Mathématiques - IUFM Université de  
Reims - 51

Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints  
d'enseignement et corps des chargés d'enseignement :

**JOBERTIE Esther** - Lettres classiques - collège Attigny-  
Machault - Attigny - 08

**BELLEIL François** - Histoire - géographie - Z. R. Reims - lycée  
Libergier - Reims - 51

**VOLLONDAT Célia** - Lettres modernes - lycée Roosevelt -  
Reims - 51

**BERTRAND Laurent** - Sciences éco. et sociales - lycée Bou-  
chardon - Chaumont - 52

**FUSELIER Karine** - Lettres classiques - collège Bayard - Char-  
leville-Mézières - 08

**VIDELO Cécile** - Allemand - collège Eurêka - Pont-Sainte-  
Marie - 10

**DUPUIS Richard** - Histoire - géographie - IUT Reims URCA -  
Reims - 51

**LEFEBVRE Yannick Lucien** - Histoire - géographie - collège  
Joliot Curie - Reims - 51

**CUTRONA Elodie** - Documentation - collège Schuman -  
Reims - 51

**AKEAN EI Mekki** - Mathématiques - collège Eluard - Verzy - 51

**RAMBOURG Aurore** - Anglais - lycée Roosevelt - Reims - 51

**MAGNIER Christophe** - Physique chimie - collège Montmort -  
Lucy - 51

**MONNIER Pascale** - Lettres modernes - collège La Rochotte -  
Chaumont - 52

**ACCART Marie-Line** - Mathématiques - collège de la Brie  
Champenoise - Montmirail - 51

**LEFORT Olivier** - Mathématiques - lycée Verlaine - Rethel - 08

**BECRET Annie** - Histoire - géographie - lycée Libergier -  
Reims - 51

**MEURET Nathalie** - Anglais - Z. R. Reims - collège Brosso-  
lette - Reims - 51

**THIROUX Karine** - Lettres modernes - lycée Colbert - Reims -  
51

**JANIN Didier** - Mathématiques - lycée Bazin - Charleville-  
Mézières - 08

**CHOSSENOTTE Marilyne** - Anglais - lycée Libergier - Reims -  
51

**WOZNIAC Bernard** - Histoire - géographie - collège La Voie  
Châtelaine - Arcis/Aube - 10

**PICARD-DESTELAN Isabelle** - Histoire - géographie - collège  
Pré Bréart - Bazancourt - 51

**DEBARBIEUX Véronique** - Mathématiques - collège Eurêka -  
Pont-Sainte-Marie - 10

**VIREY Anne** - Espagnol - Z. R. Reims - lycée Roosevelt - Re-  
ims - 51

**JAUJOU Géraldine** - Histoire - géographie - collège Braque -  
Reims - 51

**MINOT Philippe** - Lettres modernes - collège Bastié - Reims -  
51

**POMMARET Claudine** - Lettres modernes - collège Brosso-  
lette - La-Chapelle-St-Luc - 10

**POLLATZ Michèle** - Science de la vie et de la terre - collège  
multisite Asfeld - Château-Porcien - Asfeld - 08

**PASQUET Bruno** - Éducation musicale - collège Eurêka - Pont-  
Sainte-Marie - 10

**MIGNON Pascale** - Anglais - collège - Colombey-les-Deux-  
Églises - 10

**GASSER Laurence** - Allemand - collège Val de Meuse - Nou-  
vion/Meuse - 08

**SABEG Samir** - Anglais - Z. R. Vouziers - lycée Masaryk - Vou-  
ziers - 08

### Agrégés et assimilés

Liste présentée par le SNES (FSU), le SNESup (FSU), le SNEP (FSU)  
9 titulaires, 9 suppléants.

Hors classe :

**GEORGES Joëlle** - Mathématiques - lycée Jaurès - Reims - 51

**SPAGNESI Françoise** - Mathématiques - lycée Les Lom-  
bards - Troyes - 10

Classe normale :

**LOPEZ Frédéric** - Physique appliquée - lycée Val de Murigny -  
Reims - 51

**PARVITTE Catherine** - Anglais - lycée Bazin - Charleville - Mé-  
zières - 08

**CARPENTIER Matthias** - Éducation physique et sportive - col-  
lège Bastié - Reims - 51

**RAOUX Dominique** - Histoire - géographie - lycée Bouchar-  
don - Chaumont - 52

**SARRAZIN Patrick** - Mathématiques - lycée Colbert - Reims -  
51

**LAGAUCHE Maryline** - Géographie - lycée Arago - Reims - 51

**MIEUSSET Claire** - Éducation physique et sportive - IUFM Uni-  
versité de Reims - 51

**HERAU-DOSTAL Barbara** - Mathématiques - lycée Colbert -  
Reims - 51

**VUILLEMIN Evelyne** - Allemand - collège Marie Curie -  
Troyes - 10

**GROSSTEPHAN Vincent** - Éducation physique et sportive -  
IUFM Université de Reims - 51

**FOLLEREAU Sophie** - Génie civil - lycée Arago - Reims - 51

**CHANOIR Yohann** - Histoire - lycée Jaurès - Reims - 51

**FOY Sébastien** - Sciences physiques - collège Thibaud de  
Champagne - Fismes - 51

**RIBAUCCOURT Pascal** - Économie et gestion commerciale - lycée  
Herriot - Sainte-Savine - 10

**PEDUZZI Maxime Bernard** - Lettres modernes - lycée Arago -  
Reims - 51

**MARNE Alban** - Anglais - lycée Roosevelt - Reims - 51

### Conseillers principaux d'éducation

Liste présentée par le SNES (FSU)  
8 titulaires, 8 suppléants.

Hors classe :

**GOBIN Patrick** - Collège Rouget de Lisle - Charleville-Méz - 08  
**CASTELLI José** - Lycée Bourgeois - Epernay - 51

Classe normale :

**BOURGEOIS Guy** - Lycée Val de Murigny - Reims - 51  
**DOEBELIN Céline** - Lycée Bazin - Charleville-Mézières - 08  
**MALHERBE Fabienne** - Collège Professeur Nicaise -  
Mareuil-le-Port - 51, lieu d'exercice : L. P. « Europe » - Reims - 51  
**SIMONIN Catherine** - Lycée Diderot - Langres - 52  
**BEL HADJ Kerim** - Collège Jaurès - Nogent sur Seine - 10  
**NOBLE Marie-Laure** - Lycée des métiers Europe - Reims - 51  
**BOUVIER Emmanuel** - Lycée de Gaulle - Chaumont - 52  
**QUERIN Philippe** - LP Oehmichen - Châlons-en-Champ - 51  
**VANBESIEEN Stéphane** - Lycée Libergier - Reims - 51  
**CALAMY Julie** - Collège Saint-Exupéry - Avize - 51  
**HEWAK Sacha** - Lycée La Fontaine du Vé - Sézanne - 51  
**RAGOT Adélaïde** - Collège Appert - Châlons-en-Champ - 51  
**COSTE Paula** - Collège Trois Fontaines - Reims - 51  
**WIPPLER Thierry** - Collège La Source - Rilly-la-Montagne - 51



Les commissaires paritaires du SNES au travail.

### VOS COMMISSAIRES PARITAIRES.

Tous les trois ans, les élections reviennent.  
Comme chaque fois, il faut rechercher de  
nouveaux candidats dans les différents corps pour  
pallier les mutations, les départs en retraite ou tout  
simplement l'envie de "laisser sa place" à d'autres,  
de certains commissaires paritaires.

Qui dit nouveaux élus, dit nécessité de les  
former pour remplir pleinement leur rôle de  
représentant des personnels. En effet, quelle que soit  
la commission où ils seront appelés à siéger, ils  
doivent être en capacité de s'opposer à  
l'administration si besoin est, de proposer des  
alternatives et de défendre au mieux l'intérêt de  
l'ensemble des collègues et pas seulement celui de  
nos syndiqués.

Cette formation, théorique dans un premier  
temps, est assurée par les "anciens" lors de plusieurs  
journées de stages spécifiques. On passe ensuite aux  
travaux pratiques...avant de se confronter au travail  
"grandeur nature" lors des premières commissions  
avec en point d'orgue les mutations intra en juin.

**Jean-Claude RICHOILLEY.**

### Directeurs de CIO et Conseillers d'orientation-psychologues

Liste présentée par le SNES (FSU)  
4 titulaires, 4 suppléants.

Directeurs de centre d'information et d'orientation :

**GRASSET Geneviève** - Délégation Régionale de l'ONISEP  
Reims - 51

**TEDESCHI Marie-Rafaëlle** - C.I.O. de Sedan - 08

Conseillers d'orientation - psychologues :

**POIRIER Patrick** - C.I.O. de Reims 1 - 51

**HERBIN Hélène** - C.I.O. de Charleville-Mézières - 08

**FONTAINE THIEBAULT Françoise** - C.I.O. d'Épernay - 51

**CHARRIERE Daniel** - C.I.O. de Troyes - 10

**KOZARIC Natacha** - C.I.O. d'Épernay - 51

**ANKI WIEZLAK Michèle** - C.I.O. de Charleville-Mézières - 08

### Professeurs d'enseignement général de collège

Liste présentée par le SNUipp (FSU), le SNES (FSU) et le SNEP (FSU)  
3 titulaires, 3 suppléants.

Classe normale, hors classe, classe exceptionnelle :

**DEPOIX Jacky** - Technologie - collège Jamin - Chaource - 10

**ROYER Dominique** - Technologie - collège Joliot Curie -  
Reims - 51

**SINOT Frédéric** - Lettres allemand - collège Grignon -  
Fagnières - 51

**BOGE Denis** - Maths-Physique - collège Mazelot - Anglure - 51

**MORO Michelle** - Maths-Physique - collège Michel - Chaumont -  
52

**JADOT Joëlle** - Lettres-hist. géo - collège multisite - Le Chesne-  
Vouziers - 08

**LA FSU EST LA SEULE  
ORGANISATION SYNDICALE À  
PRÉSENTER PARTOUT ET DANS TOUS  
LES CORPS DES LISTES COMPLÈTES.**

### Demande de bulletin d'adhésion.

à remettre au responsable SNES de votre établissement ou, à défaut, à faire par-  
venir directement à la section académique qui vous remettra un bulletin  
d'adhésion.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Tél. : ..... Mél. : .....

Catégorie : .....Échelon : .....

Discipline : .....

Établissement : .....

Déclare vouloir adhérer au SNES et demande un bulletin d'adhésion.

Date : ..... Signature :

NB : la cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% de  
son montant.